



# "LES JEUNES EXPERTS ASSOCIES" (Junior Professional Officers)

Différentes organisations internationales offrent à de *jeunes diplômés, qui disposent déjà d'une expérience professionnelle*, la possibilité de développer leur expérience internationale et de compléter leur formation pendant deux ans. A l'issue de cette période, *certains peuvent être recrutés par ces organisations*.

Le gouvernement français assure le financement de ces postes auprès des organisations pendant la durée du contrat. Compte tenu des limites des disponibilités budgétaires et des critères très sélectifs appliqués par les organisations internationales, une trentaine de candidats sont, au total, retenus par an (sur environ 500 postulants).

## **A - POSSIBILITES D'AFFECTATION** **DANS LE SYSTEME DES NATIONS UNIES**

- Secrétariat des Nations Unies
- Organes subsidiaires :
  - CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement),
  - CNUEH (Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains),
  - Haut Commissariat aux Droits de l'Homme,...
- Fonds et programmes :
  - HCR (Haut Commissariat pour les Réfugiés),
  - PAM (Programme Alimentaire Mondial),
  - PNUCID (Programme des Nations Unies pour le Contrôle International des Drogues),
  - PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement),
  - PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement),
  - OSTNU (Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient),
  - UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance),...
- Institutions Spécialisées :
  - OAA (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture),
  - OIT (Organisation Internationale du Travail),
  - OMI (Organisation Maritime Internationale),
  - OMS (Organisation Mondiale de la Santé),
  - ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel),
  - UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture),...

## **Types de postes et profils recherchés**

Les postes offerts sont très variés et comportent des activités à caractère technique ou administratif. Situés en principe sur le terrain, dans les pays en développement, ils peuvent à titre exceptionnel se trouver au siège de certaines organisations. L'expert associé a souvent à travailler, très concrètement, dans le cadre de projet(s) ou programme(s) de l'organisation.

Divers profils sont recherchés. Il s'agit de juristes, d'économistes, d'agro-économistes, d'experts en développement aussi bien que des diplômés possédant des qualifications techniques (urbanisme, nutrition, environnement,...).

---

*Ministère des Affaires Etrangères*  
*Mission des Fonctionnaires Internationaux*  
*Salle de documentation - Bureau 2011*  
*Tél : 01.53.69.30.31 - 57, boulevard des Invalides - 75700 PARIS*  
*Internet : [www.diplomatie.gouv.fr/mfi](http://www.diplomatie.gouv.fr/mfi)*

## **B - CANDIDATURES**

### **Conditions requises :**

- être de nationalité française ;
- âge : entre 25 et 30 ans, (32 ans pour les médecins) ;
- être diplômé(e) d'études supérieures (niveau 3ème cycle au minimum) ;
- avoir 2 ans, au minimum, d'expérience professionnelle dans le domaine considéré, et si possible dans un contexte international ;
- qualités essentielles : motivation et capacité d'adaptation ;
- excellente maîtrise de l'anglais, à l'écrit et à l'oral. Autres langues de travail appréciées.

### **Procédures :**

En fonction de ses priorités et de ses disponibilités budgétaires, le Ministère des Affaires Etrangères décide des postes à financer parmi ceux proposés par les organisations internationales. Pour chacun de ces postes, il présélectionne un nombre restreint de candidats parmi lesquels l'organisation, *souveraine en matière de recrutement*, choisit l'expert associé. Les recrutements s'effectuent tout au long de l'année.

### **Dépôt des dossiers de candidatures :**

Les candidat(e)s français(es) doivent adresser leur demande accompagnée d'un curriculum vitae au Ministère des Affaires Etrangères :

#### **Pour l'UNICEF et le HCR :**

Ministère des Affaires Etrangères  
Mission des Fonctionnaires Internationaux  
57, boulevard des Invalides - 75700 PARIS - Tél : 01.53.69.30.35 ou 01.53.69.30.23

#### **Pour les autres organisations internationales :**

Ministère des Affaires Etrangères  
Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement / Bureau de l'analyse stratégique et des questions multilatérales  
244, boulevard Saint-Germain - 75303 Paris 07 SP - Tél : 01.43.17.81.79

## **C - CONDITIONS D'EMPLOI ET DE REMUNERATION**

Les Français affectés aux postes d'experts associés sont directement employés par les organisations internationales dans les conditions prévues par le régime commun des Nations Unies. Ils bénéficient des immunités et privilèges accordés aux fonctionnaires internationaux par les accords multilatéraux. *La durée du contrat est d'un an, renouvelable une fois.*

Les émoluments correspondent à ceux d'un grade de P2, qui sont les niveaux de début de carrière d'administrateur. La rémunération nette est calculée sur la base d'un salaire brut dont on déduit un impôt interne (staff assessment). Le salaire net tient compte de la situation personnelle de l'agent (personnes ou non à charge). Pour un agent sans personne à charge, le montant du traitement annuel net, au 1er mars 2002, est de 40 191 dollars US. Une indemnité d'ajustement de poste, destinée à compenser les disparités du coût de la vie dans les pays d'affectation, est versée en complément.

Un certain nombre d'indemnités peuvent également être versées en fonction notamment du lieu d'affectation et de la situation familiale :

- une indemnité de mobilité et de sujétion (pour les "zones difficiles"),
- une indemnité de logement,
- une indemnité pour charges de famille,
- une indemnité pour les frais de scolarité des enfants.

*Les rémunérations et les prestations versées par ces organisations ne sont pas imposables en France*, ni en principe dans les pays adhérents de la convention couvrant l'organisation ou ayant conclu un accord particulier avec celle-ci.

En ce qui concerne l'assurance maladie et l'assurance vieillesse, les agents sont obligatoirement affiliés aux systèmes de l'organisation qui les emploie. Aucune assurance chômage n'étant prévue, il est recommandé de se prémunir individuellement.